

## Vers une heure blanche ?



Grâce à la charte de la nuit, le dialogue fait avancer le schmilblick. Photo archives DNA

**Signée en mai 2010, la charte de la vie nocturne a le mérite d'avoir apaisé les relations entre les riverains, les exploitants de bar et la ville.. Un an et demi après, il reste encore des points à régler.**<sup>4</sup>

**TROIS CAMPAGNES** de médiation en 2011 ont réussi à sensibiliser portiers, et fumeurs, au respect du voisinage. « L'un des médiateurs, éducateur de métier, a constaté que les portiers, qui considéraient au départ qu'ils n'avaient qu'à gérer l'entrée du bar, ont aujourd'hui compris qu'il était de leur devoir de gérer le bruit devant leur porte », se réjouit Jacques Chomentowski, président des cafetiers de Strasbourg. Autre motif de satisfaction de la profession : « Dans toutes les réunions des commissions de la charte, les riverains se plaignent davantage des passants et des incivilités que des bars en eux-mêmes, ce qui en soi est une avancée », poursuit Jacques Chomentowski.

Ce que confirme Olivier Chalvignac, président de l'Association pour le respect des riverains des établissements de nuit... Avec un bémol toutefois. « Ceux qui font du bruit à quatre heures du matin sortent bien de quelque part, rappelle-t-il. Nous demandons donc depuis longtemps qu'il y ait une plus forte présence dans les rues au moment des sorties des bars. Car personne n'est responsable des flux des gens. »

### **Le problème : les flux de noctambules bruyants**

C'est depuis toujours le problème de la Ville et des patrons de bar : comment faire de Strasbourg, la belle endormie, une ville qui vit la nuit, et respecter les riverains qui souhaitent dormir ? Or, qui vit au centre-ville de Strasbourg ou à la Krutenau a déjà fait les frais des fêtards avinés hurlant en pleine nuit dans les rues endormies. « On n'a pas le droit de faire ce qu'on veut la nuit », insiste Jacques Chomentowski, favorable à davantage de répression policière. Une idée suivie par Élisabeth Ramel, élue municipale en charge de la charte. « Nous pouvons déjà nous féliciter que le nombre de plaintes pour nuisances sonores n'ait pas augmenté depuis la signature de la charte, et depuis que nous avons autorisé davantage de fermetures tardives, précise-t-elle. On serait toutefois favorable à ce que la police municipale, et la nationale, travaillent ensemble pour sensibiliser ceux qui font du tapage. Car face à une centaine de personnes, trois policiers dans une voiture ne peuvent rien faire. »

Strasbourg est toutefois l'une des rares villes de France à avoir une brigade de nuit, chargée des nuisances nocturnes. « Mais le problème, c'est que depuis le décret autorisant les discothèques à fermer à 7h, rien n'a été pensé pour qu'une équipe tourne aussi de 5h à 7h. »

Pour fluidifier les flux — et faire aussi plus de business, très logiquement — la profession a demandé à obtenir une heure blanche, « pour pouvoir exploiter réellement jusqu'à 4h du matin », précise Jacques Chomentowski. Car dans la configuration actuelle des choses : « A 3h30, on ne sert plus, pour que tout le monde soit sorti à 4h. » Et là, les attroupements de jeunes en quête d'une prolongation de fiesta se forment. Tout comme les flux de troupeaux se dirigeant vers la Salamandre, le Café des anges ou le Rafiot, qui ferment à 7h. « Étaler les sorties me semble être une bonne idée, ou en tout cas, elle mérite d'être testée », commente Élisabeth Ramel. Cette décision relève du préfet, à qui le maire Roland Ries doit toujours présenter le dossier.

Pour cette nouvelle année, la charte de la nuit, qui a un budget de fonctionnement de 26 000 €, prévoit à nouveau des actions de médiation, « au minimum trois », précise Élisabeth Ramel. Mais aussi la mise en place d'un label, d'un espace sur le site internet de la ville, et d'un guichet unique pour les débitants de boisson. À ce jour, la charte compte 82 signataires, sur 91 potentiels. Cinq bars de nuit de la ville sont aussi sur la sellette pour non-respect de la réglementation.